

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUÉ DU 21 DECEMBRE 2022

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE
ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ ATARI**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

IRATA LLC



Le présent communiqué a été établi et est diffusé par Atari conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») en date du 20 décembre 2022, apposé le visa n° 22-497 sur la note en réponse établie par Atari (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, d'Atari (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF le 20 décembre 2022 et mises à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet d'Atari (<https://atari-investisseurs.fr>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Atari
25 rue Godot de Mauroy
75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Atari décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.